

Sérvices à enfant en Mayenne : mise au point

Suite à un fait divers paru dans nos colonnes, la Fraternité Blanche Universelle nous a fait parvenir la mise au point suivante :

« Dans l'article paru dans le Républicain Lorrain du 12 février 1998 sous le titre « Un enfant de 9 ans torturé dans une secte ? » notre association la Fraternité Blanche Universelle est mise en cause et cet article contient des propos que l'on peut qualifier de diffamatoires. En effet, on peut lire : « Une information judiciaire a été ouverte, hier à Laval, pour « actes de torture et de barbarie sur mineur de moins de 15 ans », qui pourraient être liés à l'activité d'une secte ».

« L'ouverture de cette information intervient à la suite d'une plainte déposée par les parents d'un adolescent aujourd'hui âgé de 13 ans, qui affirme avoir été victime de sérvices lors d'un séjour au domaine de Lattay, à Andouillé (Mayenne), en août 1994... », relate l'article.

« Le domaine de Lattay, un vaste parc de 35 hectares abri-

tant une maison d'habitation et des sociétés, aurait hébergé à l'époque une communauté « dont il semble qu'elle constitue une cellule » de la Fraternité blanche universelle (FBU), selon Me Olivier Morice, le défenseur des parents. », précise encore l'article.

« Nous affirmons n'avoir aucun lien ni de droit, ni de fait avec cette « communauté ».

En outre le rapport d'enquête parlementaire sur les sectes de 1995 n'a jamais catalogué notre association comme « étant d'une extrême dangerosité » contrairement aux précisions de Me Morice.

Vous comprendrez que nous ne pouvons qu'élever de vives protestations, car non seulement vous nous associez à une affaire mentionnant de mauvais traitements sur des enfants à laquelle nous sommes totalement étrangers, mais de plus, vous profitez d'une telle occasion pour publier des propos de Me Olivier Morice, le défenseur des parents, nous portant gravement atteinte. »